

CO GC de Paris Nord

La réunion de concertation faisant suite à la seconde DCI posée par vos délégués Cgt -FO s'est déroulée le jeudi 18 février 2010.

Cette DCI était motivée par les demandes suivantes :

- La requalification du poste d'ACRI+ à la qualification f
- Le paiement d'une véritable prime exceptionnelle aux agents qui subissent chaque jour les conséquences d'une mise en place désastreuse et forcée de l'E.I.C. Paris Picardie (soit 200 euros mensuels jusqu'à la mise en place de tous les postes prévus au C.O.)
- Le bilan exhaustif des formations réalisées, en cours et à venir intégrant un point sur les visites de ligne.

La direction nous interpelle dans un premier temps sur le « bien fondé » de cette nouvelle DCI qui reprend en partie les termes de la précédente qui a lieu le 04 janvier 2010. La délégation rappelle juste à nos dirigeants que les réponses apportées à cette précédente DCI n'étaient pas à la hauteur des exigences des agents et que ces mêmes agents ont répondu par une grève massivement suivie le lundi 25 janvier 2010.

Ce mouvement serait-il passé inaperçu ? Ces agents auraient-ils fait grève juste pour le plaisir de perdre une journée de salaire ?

Ensuite la direction nous fait part de son constat sur la charge de travail actuelle du poste d'ACRI qui croule sous les SDM (800 SDM mensuels en 2009 alors que pour le seul mois de février, en cours au jour de la réunion, il y avait déjà 1100 SDM traités). La direction reconnaît que la situation au COGC est intenable mais se dit pieds et poings liés par la DCF qui elle-même est sous « l'autorité » de RFF qui ne veut pas payer de modifications au CO actuel.

Faut-il aller droit dans le mur afin de se faire entendre ou alors continuer de plier l'échine en espérant qu'un jour, peut-être

La direction propose, sur ses fonds propres en termes d'effectifs, de mettre en place au 1^{er} mars 2010 un renfort en 14h00 – 22h00 du lundi au samedi lieu et place du renfort actuel ;

Poste soumis à remplacement bien sur et donc tenu jusqu'à la mise en place de tous les postes.

Malgré ce constat, notre direction reste ferme et intransigeante et malgré la nouvelle argumentation objective de la délégation se refuse à requalifier le poste d'ACRI+.

En ce qui concerne le paiement d'une véritable prime exceptionnelle, la direction affirme avoir déjà répondu à cette question par le versement d'une majoration de 20 % de la prime de travail pour les agents de la cellule opérationnelle pour une période d'au minimum 4 mois et ce jusqu'à ce que tous les postes prévus au CO soient tenus.

Ensuite divers sujets ont été abordés :

Une réunion sera organisée en semaine 8 avec des agents du COGC afin de réécrire les fiches de poste de l'ACRI+, permanent sillon.

La délégation a demandé à clarifier définitivement la position du superviseur table nord et de faire le nécessaire auprès des UO Aisne et Somme.

La délégation a demandé à ce que les accompagnements de jeunes régulateurs en visite de ligne ne soient pas comptabilisés dans le décompte de l'agent accompagnateur mais aussi que le compte de visite de ligne annuelle passe à 3 suite à l'extension du territoire géographique géré par l'EIC PP. Le chef de l'UO COGC s'est engagé à ce que les agents aient le nombre de visites de ligne utiles, voire d'effectuer un rattrapage pour les agents en « déficit » sur les années précédentes.

Conclusion

Malgré une volonté affichée de la direction de vouloir mettre à plat les problèmes rencontrés, d'y trouver des solutions adaptées, celle-ci nous répond que pour les points de désaccord, elle n'a pas le recul ni l'autorité suffisante pour faire bouger les choses.

Quelle conclusion en tirez-vous ?

La délégation Force Ouvrière :

Pierre DELAHAYE

David MORAINVILLERS